



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LES LOCATAIRES FLOUÉ(E)S PAR LE MANQUE DE COHÉRENCE

Joliette, le 12 janvier 2012 – *Action-Logement Lanaudière* déplore le manque de cohérence entre les dates d’avis d’augmentation de loyer et la date à laquelle la *Régie du logement* fait paraître ses estimations moyennes d’augmentation des loyers, ce qui brime les locataires lanaudoisEs.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les propriétaires ont le droit d’envoyer les avis d’augmentation des loyers à leurs locataires. La *Régie du logement du Québec*, quant à elle, n’a pas encore fait paraître ses estimations moyennes d’augmentation des loyers raisonnables et ne le fera pas avant la fin janvier, comme à chaque année.

Action-Logement Lanaudière est solidaire du *Regroupement des comités logement et des associations de locataires du Québec* qui revendique que le gouvernement du Québec réduise à cinq mois (au lieu de six), le délai maximal pour donner un avis de modification de bail pour les baux à durée déterminée de 12 moi et plus.

De plus, *Action-Logement Lanaudière* rappelle que la loi donne trente (30) jours aux locataires, à partir de la réception de l’avis, pour faire connaître leur réponse à savoir s’ils acceptent l’augmentation, désire déménager ou refuse l’augmentation et désire demeurer dans le logement. Toute personne qui ne répond pas à l’avis d’augmentation de loyer est réputée l’accepter avec les nouvelles conditions fixées par le ou la propriétaire.

«*Action-Logement Lanaudière* invite les locataires à refuser les hausses de loyer abusives et à négocier sereinement, mais fermement, avec leur propriétaire puisque dans le cas où le ou la propriétaire demande à la *Régie du logement* de fixer le loyer, il ou elle devra la justifier» de dire Jacques Patenaude, président d’*Action-Logement Lanaudière*.

Les locataires désirant vérifier si la hausse de loyer de leur propriétaire est abusive peuvent le faire en consultant le site web de la *Régie du logement du Québec* à l’adresse : <http://www.rdl.gouv.qc.ca/fr/calcul/calcul.asp> ou peuvent communiquer avec *Action-Logement Lanaudière* au 450 394-1778 (aucun interurbain pour les abonnéEs du téléphone avec *Vidéotron*) ou sans frais au 1-855-394-1778.

Renseignements : Pierre-Hugues Sylvestre,
agent de développement
Tél. : 450 394-1778 ou 1-855-394-1778